



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le treize (13) novembre deux mille dix-sept (2017), à 19h00, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4
- . Patrice Desgagnés, conseiller siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ABSENTE :

- . Violette Bouchard, conseillère siège #1

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

4. CORRESPONDANCES

5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2017

6. RÈGLEMENTATION :

- 6.1. Adoption du règlement #2017-12 intitulé « Règlement #2017-12 modifiant et remplaçant le règlement #2008-07 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale ».

7. RÉOLUTIONS :

7.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

- 7.1.1. Rôles et responsabilités des élus municipaux;
- 7.1.2. Nomination d'un maire suppléant;
- 7.1.3. Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018;
- 7.1.4. Don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul - Défunts de l'année 2016-2017;
- 7.1.5. Don à la fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul – Quillothon 2018 au profit des soins palliatifs;
- 7.1.6. Souper avec madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, du 27 juillet 2017;
- 7.1.7. Soupers de Noël des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des pompiers volontaires et des bénévoles de la bibliothèque municipale;
- 7.1.8. Commandite à moncharlevoix.net;
- 7.1.9. Commandite à la Fabrique de la paroisse de Saint-François-d'Assise pour la tenue de l'encan de l'Avent au profit de l'église de Saint-Louis;

- 7.1.10. Renouvellement de l'espace-annonce dans le feuillet paroissial de la Paroisse de Saint-François-d'Assise;
- 7.1.11. Renouvellement de l'adhésion du maire à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018;
- 7.1.12. Adhésion annuelle à La Marée;
- 7.1.13. Adhésion 2018 au Mouvement Action-Chômage de Charlevoix;
- 7.1.14. Adhésion 2017-2018 au Centre de prévention du suicide de Charlevoix;
- 7.1.15. Dépôt du certificat de conformité délivré par la MRC de Charlevoix concernant le règlement #2017-13;
- 7.1.16. Dépôt du certificat de conformité délivré par la MRC de Charlevoix concernant le règlement #2017-14;
- 7.1.17. Inscription des élus municipaux à la formation « Rôles et responsabilités des élus » offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 7.1.18. Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au programme intégré de développement des compétences en gestion des ressources humaines axé sur la supervision au quotidien donné par M3I Supervision;
- 7.1.19. Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation de l'ADMQ intitulée « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier »;
- 7.1.20. Participation financière au projet d'aménagement de la cour extérieure de l'Installation Arc-en-ciel du Centre de la petite enfance Du soleil à la lune;
- 7.1.21. Dépôt de la demande d'aide financière de l'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres;
- 7.1.22. Dépôt de la modification numéro 563625 à la police d'assurance responsabilité de la municipalité.

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 7.2.1. Contribution au soutien à la diffusion de la programmation de la bibliothèque municipale pour l'année 2018;
- 7.2.2. Demande de paiement d'une commandite par Sport Action Isle-aux-Coudres pour l'organisation des activités sportives estivales de l'été 2017;
- 7.2.3. Compensation financière à madame Linda Castonguay pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain pour l'entretien de la piste de ski de fond;
- 7.2.4. Appui moral à Suroit aventures inc. pour la Phase II de son projet;
- 7.2.5. Élargissement de l'entrée menant au stationnement de la piste de ski de fond et dédommagement au propriétaire;
- 7.2.6. Activité de la bibliothèque municipale – Conférence et dégustation sur les produits 1001 fondues.

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 7.3.1. Mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée concernant des travaux effectués dans le chemin de la Côte à Picoté;
- 7.3.2. Travaux de stabilisation des berges dans le chemin du Mouillage - Mandat à Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres inc. pour les relevés d'arpentage requis;
- 7.3.3. Réparation de l'indicateur de point de rosée à l'usine de filtration d'eau potable;
- 7.3.4. Achat de divers équipements pour le service municipal d'aqueduc.

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

- 7.4.1. Achat d'uniformes pour les pompiers volontaires Yann Normand et Jonathan Matthews;
- 7.4.2. Édition 2017 du brunch annuel de la brigade incendie;
- 7.4.3. Festival de pompiers de Charlevoix 2018 - Nomination des membres du comité;

- 7.4.4. Festival des pompiers de Charlevoix 2018 - Autorisation de crédits;
- 7.4.5. Réparation temporaire de la toiture de la caserne incendie;
- 7.4.6. Achat de bottes pour les pompiers volontaires;
- 7.4.7. Achat d'un boyau megaflo 4".

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

- 7.5.1. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres;
- 7.5.2. Dépôt de la demande la Fabrique de Saint-François-d'Assise concernant une modification au règlement de zonage #2009-08.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2017-11-382 – Ouverture de la séance

À 19h04, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte puisque régulièrement constituée.

#2017-11-383 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à la lecture de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 13 novembre 2017, de l'adopter et de garder le varia ouvert.

#2017-11-384 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ci-dessus décrit;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017.

#2017-11-385 - Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2017

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer et à payer du mois d'octobre 2017 au montant de 76 815,16 \$.

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2017**

Masse salariale	15 532.40 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	965.84 \$
Dominic Tremblay (Remboursement frais de déplacement)	292.38 \$
École St-Pierre (don finissants sec V)	100.00 \$
La Marée	50.00 \$
Groupe Ultima	294.00 \$
Centre de la Petite Enfance	100.00 \$
Financière Banque Nationale	2 089.66 \$
Visa Desjardins	371.20 \$

Hydro Québec	2 589.68 \$
Bell Mobilité	92.01 \$
Pétroles Irving	617.28 \$
Péto Canada	377.04 \$
Desjardins RVER (Octobre 2017)	1 691.75 \$
Revenu Québec (remises octobre 2017)	7 793.88 \$
Revenu Canada (remises octobre 2017)	2 901.30 \$
SOUS-TOTAL :	35 858.42 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	82.15 \$
Hydro Québec	7 877.82 \$
SOUS-TOTAL :	7 959.97 \$
COMPTES À PAYER	
Aréo-Feu	207.80 \$
Alarmes Charlevoix	657.89 \$
Antoine Desmeules (remboursement de taxes)	2 612.36 \$
Alimentation W. Boudreault	24.14 \$
Atelier Zig-Zag	251.79 \$
Bureauthèque Pro	663.93 \$
Claudine Hovington	125.59 \$
Coopérative de solidarité de l'Arbre	169.01 \$
CRSBP	24.36 \$
Communication Charlevoix	219.55 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	83.93 \$
Énergie et Ressources naturelles	20.00 \$
Excavation de l'Isle	692.74 \$
Entreprises Jacques Dufour	282.04 \$
Environex (échantillons phase II)	3 666.55 \$
Francois Véronneau (remboursement taxes)	407.34 \$
Formules Municipales	485.37 \$
Garage D.L.	216.59 \$
Gisèle Turcotte	145.73 \$
Groupe Gyrotech Inc.	1 006.03 \$
Hebdo Charlevoisien	436.91 \$
Laboratoires d'Expertises de Québec	10 922.63 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres	124.99 \$
Librairie Baie St-Paul	499.71 \$
MRC de Charlevoix	1 439.05 \$
Novexco	411.40 \$
PG Solutions	165.56 \$
Quincaillerie Castonguay	873.28 \$
Quincaillerie Dufour	188.86 \$
Station de Gaz Hélène Dufour	100.00 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 846.98 \$
Valère d'Anjou	99.00 \$

SOUS-TOTAL :	29 071.11 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT	1 480.74 \$
Alimentation W. Boudreault	6.58 \$
Environex	959.43 \$
Réal Huot	365.95 \$
A. Tremblay & Frères	1 112.96 \$
SOUS-TOTAL :	3 925.66 \$
GRAND TOTAL :	76 815.16 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-11-386 - Adoption du règlement #2017-12 intitulé « Règlement #2017-12 modifiant et remplaçant le règlement #2008-07 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale »

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 2017-12 ayant intitulé « **Règlement #2017-12 modifiant et remplaçant le règlement #2008-07 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale** », lequel a notamment l'objet de régir les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, le prêt de biens culturels et les règles de conduite dans la bibliothèque.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12

RÈGLEMENT #2017-12 MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2008-07 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 13 novembre 2017, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et en présence des conseillers suivants :

Viateur Tremblay

Luc Desgagnés Frédéric Boudreault

Patrice Desgagnés Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

La conseillère Violette Bouchard est absente.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier et de remplacer le règlement #2008-07 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Viateur Tremblay, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 2017-12 a été rendue disponible aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la date d'adoption du règlement;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement #2017-12, intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #2008-07 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE » et il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le présent règlement vise notamment à régir les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, l'abonnement, le prêt de biens culturels et les règles de conduites dans la bibliothèque.

CHAPITRE II

HEURES ET JOURS D'OUVERTURE

3. Les heures et les jours d'ouverture de la bibliothèque municipale, tout dépendamment de la période de l'année, sont les suivants, à savoir :

Horaire régulière <i>De septembre à mai inclusivement</i>	Horaire estival <i>De juin à août inclusivement</i>
Mardi : De 19h à 21h	Mercredi : De 19h à 20h
Jeudi : De 19h à 20h	Samedi : De 10h à 11h
Samedi : De 10h à 11h	<i>Fermée</i>

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est expressément entendu que, lors d'activités spéciales organisées par la bibliothèque ou de concert avec cette dernière, que les heures d'ouverture ci-dessus mentionnées peuvent être modifiées, selon le cas, et ce, sans préavis.

CHAPITRE III

ABONNEMENT

SECTION I

CONDITIONS D'ABONNEMENT

4. L'abonnement est gratuit.
5. L'abonnement donne accès à l'ensemble des services et documents offerts par la bibliothèque.
6. Seuls les résidents de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et les propriétaires d'un immeuble situé sur le territoire de ladite municipalité peuvent s'abonner à la bibliothèque.
7. L'abonnement devient effectif lors de la signature de la carte d'abonné.

SECTION II

CARTE D'ABONNÉ

8. Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la bibliothèque, pendant les heures d'ouverture, et d'avoir en main une preuve d'adresse reconnue, comme un permis de conduire, ou une preuve de propriété, comme le compte de taxes municipales de l'année en cours, ainsi qu'une pièce d'identité valide avec date de naissance, comme un permis de conduire, une carte d'assurance maladie, un passeport ou un certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil.

L'abonné doit obligatoirement informer la bibliothèque de tout changement d'adresse. Si ce changement d'adresse est effectué par téléphone, l'abonné doit présenter une preuve d'adresse reconnue lors de son prochain emprunt au comptoir.

9. La carte d'abonné est remise gratuitement à chaque nouvel abonné.
10. Les abonnés de treize (13) ans et moins doivent faire signer leur carte par un de leurs parents ou tuteurs.
11. En cas de perte de sa carte, l'abonné doit, sans délai, aviser un représentant dûment autorisé de la bibliothèque.

Le défaut d'aviser la bibliothèque de cette perte rend l'abonné responsable de toutes les transactions effectuées avec sa carte et entraîne pour lui l'obligation de défrayer le coût du matériel non retourné ou brisé ainsi que le coût de traitement.

Pour remplacer une carte perdue ou brisée, l'abonné devra présenter une pièce d'identité valide et déboursier une somme de deux dollars (2,00 \$).

CHAPITRE IV POLITIQUE DE PRÊT

12. Chaque abonné peut emprunter trois (3) volumes et deux (2) périodiques, pour un total maximal de cinq (5) biens culturels à la fois.

13. Chaque prêt est d'une durée de trois (3) semaines pour tous les biens culturels.

Il est toutefois possible de renouveler un emprunt, si le bien culturel visé n'a pas été réservé par un autre abonné.

14. Un retard de plus d'une semaine entraîne une amende de vingt-cinq (0,25 \$) par bien culturel par semaine.

Tout nouveau prêt sera refusé tant que l'amende ne sera pas payée.

15. Si le bien culturel demandé n'est pas disponible au moment où l'abonné le désire, il est possible de faire une réservation.

Aussitôt que le bien culturel réservé est disponible, l'abonné est avisé et il a une semaine venir le chercher. Si ce délai n'est pas respecté, le bien culturel sera remis sur les tablettes ou disponible au prochain abonné ayant aussi effectué une réservation.

CHAPITRE V PRÊT PEB (Prêt entre bibliothèques)

16. Sur demande, la bibliothèque peut faire venir tout volume désiré par un abonné si aucun exemplaire ne trouve déjà à la bibliothèque.

CHAPITRE VI BIENS CULTURELS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

17. Chaque abonné est responsable des biens culturels empruntés.

18. Les biens culturels empruntés doivent être rapportés à la bibliothèque en bon état.

Un abonné qui perd ou endommage un bien culturel doit en aviser un représentant dûment autorisé de la bibliothèque au retour du prêt.

Les biens culturels perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné selon leur valeur de remplacement.

CHAPITRE VII RÈGLES DE CONDUITE DANS LA BIBLIOTHÈQUE

SECTION I ÂGE MINIMAL REQUIS

19. Tout enfant de moins de six (6) ans ne peut se trouver dans la bibliothèque sans la présence d'un adulte responsable.

SECTION II MAINTIEN DES LIEUX, DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS PROPRES ET EN BON ÉTAT

20. Il est interdit de manger et de boire à l'intérieur de la bibliothèque

21. Il est interdit de poser les pieds sur l'ameublement.

22. Il est interdit de souligner, d'annoter, de découper, de déchirer, de crayonner, de corner les pages, ou de les endommager de toute autre façon.

SECTION III RAPPORT AVEC LES AUTRES USAGERS

23. Il est permis de discuter, à voix basse, avec les autres usagers et le personnel de la bibliothèque puisque celle-ci se veut avant tout un lieu d'échange.

24. Le respect des autres usagers est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque.

CHAPITRE VIII ENTRÉE EN VIGUEUR

25. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Adopté à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce treizième (13^e) jour de novembre deux mille dix-sept (2017).

**Dominic Tremblay,
Maire**

**Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#2017-11-387 - Rôles et responsabilités des élus municipaux

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer les rôles et responsabilités suivants aux élus municipaux ci-après nommés, à savoir :

Aînés et MADA :	Violette Bouchard
Ancrage Isle-aux-Coudres :	Viateur Tremblay
Aqueduc :	Viateur Tremblay (substitut : Noëlle-Ange Harvey)
ATR/CCC/SDLE :	Dominic Tremblay
Bibliothèque :	Luc Desgagnés
Comité Consultatif d'urbanisme :	Noëlle-Ange Harvey et Viateur Tremblay (substitut : Frédéric Boudreault)
Comité Consultatif Régional STQ :	Dominic Tremblay (substitut : Patrice Desgagnés) et Pamela Harvey, directrice générale
Communications :	Frédéric Boudreault
Culture :	Frédéric Boudreault
DÉFI :	Patrice Desgagnés et Dominic Tremblay
Environnement :	Noëlle-Ange Harvey et Dominic Tremblay
Famille et Éducation : (inclut le comité d'embellissement de la cour de l'école St-Pierre) :	Violette Bouchard (substitut : Luc Desgagnés)
Loisirs (inclut la Route bleue et sentier multifonctionnel) :	Patrice Desgagnés, Luc Desgagnés et Frédéric Boudreault
OBNL des Moulins :	Dominic Tremblay et Viateur Tremblay (substitut : Noëlle-Ange Harvey)
Planification Stratégique, suivi :	Violette Bouchard et Frédéric Boudreault
PGMR MRC de Charlevoix :	Patrice Desgagnés (substitut : Noëlle-Ange Harvey)
Ressources humaines :	Violette Bouchard et Noëlle-Ange Harvey
Sécurité Civile :	Patrice Desgagnés et Luc Desgagnés
Table des Loisirs de la MRC :	Patrice Desgagnés (substitut : Luc Desgagnés)
Tourisme :	Noëlle-Ange Harvey (substitut : Patrice Desgagnés)
Transport/voirie/travaux publics :	Viateur Tremblay (substitut : Frédéric Boudreault)
Comité de recommandation de la Halte du Pilier :	Dominic Tremblay, Violette Bouchard et Noëlle-Ange Harvey
Comité de recommandation Municipalité – SETIAC :	Dominic Tremblay, Patrice Desgagnés et Frédéric Boudreault
Comité du Festival des pompiers	

de Charlevoix : Patrice Desgagnés

Membre observateur au conseil
d'administration de SETIAC : Noëlle-Ange Harvey

#2017-11-388 - Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Patrice Desgagnés à titre de maire suppléant de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Le maire suppléant sera d'office le remplaçant du maire à la table de la MRC de Charlevoix lors de l'absence de ce dernier.

#2017-11-389 - Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay résolu à l'unanimité des conseillers :

. Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront, sauf exception, le deuxième lundi de chaque mois et qui débiteront à 19h00 :

- | | | | |
|----------------|---|-------------|-----------|
| • 8 janvier | • 12 février | • 12 mars | • 9 avril |
| • 14 mai | • 11 juin | • 9 juillet | • 13 août |
| • 10 septembre | • 1 ^{er} octobre (premier lundi du mois d'octobre) | | |
| • 12 novembre | • 10 décembre | | |

. Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi régissant la municipalité.

#2017-11-390 - Don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul - Défunts de l'année 2016-2017

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul d'un montant de 400,00 \$ représentant un don de 25,00 \$ pour chacun des seize (16) défunts de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'année 2016-2017 (de novembre à novembre). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-391 - Don à la fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul – Quillothon 2018 au profit des soins palliatifs

Considérant que la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul organise un *Quilles-o-thon* annuel afin d'améliorer les conditions de séjour et les services offerts aux personnes en fin de vie qui utilisent l'unité de soins palliatifs de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de cent dollars (100,00 \$) à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour la tenue de leur *Quilles-o-thon* qui doit avoir lieu le 24 février prochain, au Quillorama de Baie-Saint-Paul. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

#2017-11-392 – Souper avec madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, du 27 juillet 2017

Considérant l'invitation reçue le 24 juillet dernier, de madame Caroline Simard, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, concernant un souper organisé le 27 juillet au restaurant Les Faux Bergers afin de permettre aux municipalités de discuter de l'enjeu du tourisme dans la région de Charlevoix avec madame Julie Boulet, ministre du Tourisme;

Considérant que l'invitation reçue par la municipalité s'adressait à un représentant municipal et à deux (2) invités de l'industrie touristique de son choix œuvrant sur son territoire;

Considérant que les intervenants sélectionnés ont été madame Caroline Perron, directrice générale de Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres, et monsieur Éric Desgagnés, président de Tourisme Isle-aux-Coudres, deux organismes à but non lucratif;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 121,66 \$, incluant les trois soupers au coût de 25,00 \$ chacun plus les taxes et le pourboire, et tous les frais de déplacement, qui a été contractée par monsieur Patrice Desgagnés, à titre de maire suppléant, à l'occasion du souper ayant eu lieu avec madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, le 27 juillet dernier, au restaurant Les Faux Bergers.

#2017-11-393 – Soupers de Noël des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des pompiers volontaires et des bénévoles de la bibliothèque municipale

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les budgets suivants pour les différents soupers de Noël des intervenants municipaux, à savoir :

- . un budget de mille dollars (1 000,00 \$) pour le souper de Noël des conseillers et employés municipaux. Par la présente, la dépenses et son paiement sont autorisés à même le fonds général;
- . un budget de deux cents (200,00 \$) pour le souper de Noël des bénévoles de la bibliothèque municipale. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget de la bibliothèque;
- . un budget de cinq cents (500,00 \$) pour le souper de Noël des pompiers volontaires. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget du service incendie de l'Isle-aux-Coudres.

#2017-11-394 – Commandite à moncharlevoix.net

Considérant la demande de commandite de moncharlevoix.net concernant la section « *Nos Charlevoisiens, que sont-ils devenus?* » de son site Internet, laquelle section met en avant plan des gens qui ont quitté la région de Charlevoix pour leur travail;

Considérant que le candidat sélectionné pour paraître dans cette rubrique pendant un mois, soit du 15 novembre au 15 décembre prochain, est originaire de L'Isle-aux-Coudres;

Considérant la demande de commandite reçue de moncharlevoix.net;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une publicité de 125,00 \$ plus taxes à moncharlevoix.net à titre de commandite pour la publication de l'article. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-395 – Commandite à la Fabrique de la paroisse de Saint-François-d'Assise pour la tenue de l'encan de l'Avent au profit de l'église de Saint-Louis

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de cent dollars (100,00 \$) à l'église de Saint-Louis de la Communauté de Saint-Louis de L'Isle-aux-Coudres, Paroisse de Saint-François-d'Assise, dans le cadre de l'Encan de l'Avent qui doit avoir lieu le 2 décembre prochain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-396 – Renouvellement de l'espace-annonce dans le feuillet paroissial de la Paroisse de Saint-François-d'Assise

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'espace-annonce de la municipalité dans le feuillet paroissial de la Paroisse de St-François-d'Assise au montant de 235,00 \$ couvrant l'année 2018, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

#2017-11-397 – Renouvellement de l'adhésion du maire à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion de monsieur Dominic Tremblay, maire de la municipalité, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2018, au coût de 1 720,48 \$ incluant les taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

#2017-11-398 – Adhésion annuelle 2017-2018 à La Marée

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de devenir membre corporatif de La Marée dont la mission est le soutien aux proches, parents et amis de personnes atteintes d'une maladie mentale, le tout au coût de 25,00\$ pour l'année 2017-2018. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-399 – Adhésion 2018 au Mouvement Action-Chômage de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion de la municipalité, à titre de membre corporatif, au Mouvement Action-Chômage de Charlevoix au coût de 50,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-400 – Adhésion 2017-2018 au Centre de prévention du suicide de Charlevoix

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion de la municipalité, à titre de membre corporatif, au Centre de prévention du suicide de Charlevoix, au coût de 100,00 \$, pour l'année 2017-2018. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

#2017-11-401 – Dépôt du certificat de conformité délivré par la MRC de Charlevoix concernant le règlement #2017-13

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le certificat de conformité de la MRC de Charlevoix concernant l'adoption par la municipalité du règlement #2017-13 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but de modifier les dispositions relatives aux limites de zones, aux usages récréotouristiques et aux logements complémentaires.

#2017-11-402 – Dépôt du certificat de conformité délivré par la MRC de Charlevoix concernant le règlement #2017-14

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le certificat de conformité de la MRC de Charlevoix concernant l'adoption par la municipalité du règlement #2017-14 ayant pour objet de modifier le règlement sur les usages conditionnels dans le but d'encadrer l'implantation d'un projet récréotouristique dans la zone R-10.

#2017-11-403 – Inscription des élus municipaux à la formation « Rôles et responsabilités des élus » offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) projette donner la formation « Rôles et responsabilités des élus » dans Charlevoix d'ici la fin de l'hiver 2018;

Considérant que cette formation est pertinente pour tous les élus municipaux et même la direction générale;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire tous les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à la formation « Rôles et responsabilités des élus » qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au coût approximatif de 250,00 \$ par personne. Par la présente, la dépense, toute la documentation requise, tous les frais de déplacement qui y sont inhérents de même que leur paiement sont autorisés.

#2017-11-404 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au programme intégré de développement des compétences en gestion des ressources humaines axé sur la supervision au quotidien donné par M3I Supervision

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, au programme intégré de développement des compétences en gestion des ressources humaines axé sur la supervision au quotidien qui sera donné par M3I Supervision sur une période de huit (8) jours non consécutifs à l'automne 2017 et à l'hiver 2018, au coût de 650,00 \$ plus taxes compte tenu qu'Emploi-Québec subventionne 75% de cette formation dont le coût réel est de 3 200 \$. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement inhérents et leur paiement sont autorisés.

#2017-11-405 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation de l'ADMQ intitulée « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier »

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à une formation intitulée « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » qui sera donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec les 17 et 18 janvier 2018, au coût de 522,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement inhérents et leur paiement sont autorisés.

#2017-11-406 – Participation financière au projet d'aménagement de la cour extérieure de l'Installation Arc-en-ciel du Centre de la petite enfance Du soleil à la lune

Considérant la demande formulée par madame Catherine Gauthier, directrice du Centre de la petite enfance Du soleil à la lune concernant l'implication financière de la municipalité dans le cadre de l'aménagement de la cour extérieure de l'installation L'Arc-en-Ciel;

Considérant que ce projet consiste à agrandir la surface en gazon synthétique et acheter de l'équipement de jeux moteurs favorisant le développement moteur et physique des tout-petits;

Considérant que le budget total pour la réalisation de ce projet serait de 18 188,00 \$ et dans lequel d'autres partenaires financiers investiront, soit notamment le Centre de la petite enfance Du soleil à la lune, la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres et la population;

Considérant que l'aide financière demandée à la municipalité est de 3 000,00 \$, soit environ 17 % du budget total;

Considérant le programme d'aide financière « Pacte rural » de la MRC de Charlevoix, lequel vise l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de participer conjointement avec les autres partenaires à ce projet. Il est également résolu par la présente résolution de demander à la MRC de Charlevoix d'octroyer une aide financière de 3 000,00 \$ provenant du Pacte rural de la MRC de Charlevoix pour la réalisation de ce projet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-407 – Dépôt de la demande d'aide financière de l'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande d'aide financière de l'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres concernant le financement de son volet jeunesse et de l'étudier à l'occasion de la préparation du budget 2018.

#2017-11-408 – Dépôt de la modification numéro 563625 à la police d'assurance responsabilité de la municipalité

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les modifications portant les numéros 563625 à la police d'assurance responsabilité de la municipalité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-409 – Contribution au soutien à la diffusion de la programmation de la bibliothèque municipale pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de poursuivre la collaboration au soutien à la diffusion de la programmation des bibliothèques municipales, et plus particulièrement de celle de L'Isle-aux-Coudres,

dans le journal local Le Charlevoisien et d'autoriser la contribution de 351,54 \$ pour l'année 2018. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

#2017-11-410 – Demande de paiement d'une commandite par Sport Action Isle-aux-Coudres pour l'organisation des activités sportives de l'été 2017

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la somme de 500,00 \$ à Sport Action Isle-aux-Coudres, comme prévu au budget 2017, concernant l'organisation des activités estivales de soccer et de softball qui ont eu lieu au cours de l'été 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-411 – Compensation financière à madame Linda Castonguay pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain pour l'entretien de la piste de ski de fond

Considérant que la municipalité ne possède pas de véhicule tout-terrain;

Considérant que la municipalité emprunte un véhicule tout-terrain d'un contribuable pour l'entretien annuel de son sentier multifonctionnel (piste de raquettes et ski de fond), et ce, depuis quelques années;

Considérant que madame Linda Castonguay consent à prêter à la municipalité son véhicule tout-terrain;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de vingt dollars (20,00 \$) par jour et un plein d'essence à madame Linda Castonguay, à titre de compensation monétaire pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain. Il est également résolu que la municipalité assume l'entière responsabilité de tout bris qui pourrait être causé au véhicule lors des travaux. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-412 – Appui moral à Suroit aventures inc. pour la Phase II de son projet

Considérant que la Phase II du projet de Suroit aventures inc. qui a été présentée au conseil municipal permettra de bonifier l'offre touristique sur L'Isle-aux-Coudres, et ce, à l'année;

Considérant que Suroit aventures inc. intégrera dans son projet deux secteurs touristiques prioritaires qui ont été identifiés par le Ministère du Tourisme et Tourisme Charlevoix, soit la nature et le plein air, d'une part, et les activités hivernales, d'autre part;

Considérant que la rétention des visiteurs sera accentuée par ce projet original et rare;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer moralement la Phase II du projet de Suroit aventures pour tous les motifs exposés dans le préambule de la présente résolution.

#2017-11-413 – Élargissement de l'entrée menant au stationnement de la piste de ski de fond et dédommagement au propriétaire

Considérant la résolution portant le numéro 2017-10-369 intitulée « Entente avec Louis-Marie Gagnon pour l'utilisation d'un stationnement pour la piste de ski de fond », laquelle a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre dernier;

Considérant qu'il fallait agrandir l'entrée de ce stationnement en élargissant le ponceau afin de le rendre plus facile d'accès en période hivernale et aussi plus sécuritaire;

Considérant que monsieur Louis-Marie Gagnon, propriétaire était d'accord moyennant un dédommagement de 50,00 \$;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture d'Excavation de l'Isle inc. qui a exécuté les travaux au montant de 480,03 \$ et de payer un dédommagement de 50,00 \$ à monsieur Louis-Marie Gagnon, propriétaire, à titre de dédommagement. Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

#2017-11-414 – Activité de la bibliothèque municipale – Conférence et dégustation sur les produits 1001 fondues

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de l'activité « Conférence et dégustation sur les produits 1001 fondues » au coût 430,50 \$ (300,00 \$ pour l'activité et 130,50 \$ pour les frais de déplacement) qui aura lieu le 25 novembre 2017 à la salle municipale. Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Le conseiller Frédéric Boudreault se retire de la table des délibérations du conseil municipal pour la prochaine résolution considérant qu'il a des intérêts personnels dans le dossier (19h26).

#2017-11-415 – Mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée concernant des travaux effectués dans le chemin de la Côte à Picoté

Considérant que la municipalité a reçu une mise en demeure concernant des travaux qu'elle aurait effectués dans le chemin de la Côte à Picoté;

Considérant que la municipalité désire s'assurer de la stabilité du talus et que les travaux visés ont été exécutés selon les règles de l'art;

Considérant la recommandation de notre procureur de mandater un ingénieur en géotechnique;

Considérant la soumission produite par Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, le 2 novembre dernier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay, secondé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à la majorité des conseillers de mandater, dans un premier temps, Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour mesurer l'inclinaison du talus, identifier les mouvements de sols, préparer un rapport d'opinion géotechnique sur la stabilité du talus et des conséquences des travaux qui auraient été effectués par la municipalité, le tout pour le montant de 2 000,00 \$ plus taxes. Il est également résolu, si des démarches supplémentaires étaient requises de la part de Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, comme par exemple des discussions ou des réunions, ces services seront rendus au coût de 175,00 \$ l'heure par l'entreprise. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Le conseiller revient à la table des délibérations du conseil municipal (19h27).

#2017-11-416 – Travaux de stabilisation des berges dans le chemin du Mouillage - Mandat à Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres inc. pour les relevés d'arpentage requis

Considérant les travaux de stabilisation des berges, de décohéssionnement, de rechargement et de pavage qui doivent avoir lieu dans le chemin du Mouillage;

Considérant que des relevés d'arpentage sont requis afin de rejoindre les travaux déjà effectués en ce sens en 2015 et 2016;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres inc., au coût de 2 475,00 \$ plus taxes, selon la soumission du 7 novembre dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-417 – Réparation de l'indicateur de point de rosée à l'usine de filtration d'eau potable

Considérant que l'indicateur de point de rosée située à l'usine de traitement de point de rosée est brisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Suez Environnement afin de permettre la réparation de cet équipement, au coût de 2 115,00 \$ plus taxes, le tout en conformité de la soumission donnée le 12 octobre dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-418 – Achat de divers équipements pour le service municipal d'aqueduc

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer les équipements ci-après décrits pour le service d'aqueduc, soit une pompe doseuse pour le poste de re-chloration, un détecteur de métal, un levier magnétique de couvercle de boîte de vanne, un amortisseur de jet, un levier pour couvercle de trou d'hommes, un râtelier pour asphalte et une sonde différentielle (PH mètre), au coût de 6 951,41 \$ plus taxes, le tout en conformité des soumissions obtenues de divers fournisseurs. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés en partie à même la réserve au 31 décembre 2016 du service d'aqueduc et pour autre partie à même le fonds général.

#2017-11-419 – Achat d'uniformes pour les pompiers volontaires Yann Normand et Jonathan Matthews

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux uniformes complets pour monsieur Yann Normand et monsieur Jonathan Matthews, pompiers volontaires, au coût de 153,40 \$ plus taxes chacun. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-420 – Édition 2017 du brunch annuel de la brigade incendie

Considérant que la brigade incendie organise annuellement un brunch afin de financer une partie de ses opérations;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. D'autoriser la tenue d'un brunch par la brigade incendie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, le dimanche, 26 novembre 2017, à la salle du conseil située à l'édifice municipal, lequel se veut une activité de financement pour ladite brigade incendie;

. De fixer le coût de chaque déjeuner à 15,00 \$ pour les adultes, 7,00 \$ pour les enfants de 7 à 12 ans et gratuit pour les enfants de 6 ans et moins.

#2017-11-421 – Festival de pompiers de Charlevoix 2018 - Nomination des membres du comité

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les personnes ci-après nommées afin de siéger sur le comité chargé d'organiser l'édition 2018 du Festival des pompiers, soit monsieur Patrice Desgagnés, conseiller afin de représenter la municipalité, le mandat qui lui avait donc été confié par la résolution 12017-08-308 est donc reconduit, ce dernier sera chargé du volet « Finances » de l'évènement, monsieur Jérôme Desgagné qui sera chargé du volet « Animation », monsieur Stéphane Boudreault qui sera chargé du volet « Jeux », monsieur Raynold Perron qui sera chargé du volet « Camping », monsieur Langis Tremblay qui sera chargé du volet « Sécurité » et monsieur Éric Dufour qui sera chargé du volet « Restauration ».

#2017-11-422 – Festival des pompiers de Charlevoix 2018 - Autorisation de crédits

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget global de 26 215,00 \$ pour la tenue de l'édition 2018 du Festival des pompiers de Charlevoix, tel qu'exposé dans le document intitulé « Budget provisoire festival des pompiers de Charlevoix L'Isle-aux-Coudres 2018 » lequel est déposé à l'unanimité des conseillers par la présente résolution et de permettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe d'autoriser les dépenses qui y sont mentionnées et qui seront ci-après énumérées à la présente résolution, le tout en conformité au règlement #2008-11 de la municipalité intitulé « Règlement #2008-11 remplaçant le règlement #2008-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

Les dépenses autorisées par la présente résolution sont la location d'un chapiteau, la location de jeux gonflables, la sonorisation (incluant un disc jockey et un karaoke), l'animation, les groupes de musique, le prix coûtant du souper du samedi soir, le bar et la restauration sur place, l'achat de chandails, la confection de trophées et de plaques hommage, les frais de publicité, divers paiements au comité régional comprenant notamment un retour sur les frais d'inscription des brigades, la location de la remorque et de la mascotte, la location de toilettes chimiques, divers frais administratifs et de bureau, le prix coûtant du déjeuner du dimanche matin, la fabrication des jeux d'habileté, les frais d'électricité, les frais de rénovation des douches au terrain de jeux

municipal, le permis d'alcool, les assurances responsabilité, diverses impressions et toutes autres dépenses que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe pourrait juger nécessaire pour la réalisation du festival et qui seraient considérées comme étant des imprévus.

Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

#2017-11-423 – Réparation temporaire de la toiture de la caserne incendie

Considérant que le pan arrière gauche de la toiture de la caserne incendie est complètement détérioré;

Il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réparation de la partie abimée de la toiture, et ce, de façon temporaire, par l'installation d'une membrane sur le bardeau d'asphalte en place, et ce, au coût de plus ou moins 600,00 \$ plus le temps des employés municipaux. Il est également résolu de considérer les travaux à effectuer à la toiture de ce bâtiment lors de l'élaboration du budget 2018.

#2017-11-424 – Achat de bottes pour les pompiers volontaires

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu de procéder à l'achat de cinq (5) paires de bottes au coût de 459,00 \$ la paire, pour un total de 2 295,00 \$ plus taxes, auprès de L'Arsenal. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-425 – Achat d'un boyau megaflo 4"

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu de procéder à l'achat d'un boyau magaflo 4", au coût de 410,00 \$ plus taxes, auprès de L'Arsenal. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-11-426 - Demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter ce point à la séance ordinaire du mois de décembre qui doit avoir lieu le 11 décembre prochain.

#2017-11-427 – Dépôt de la demande la Fabrique de Saint-François-d'Assise concernant une modification au règlement de zonage #2009-08

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de la Fabrique de Saint-François-d'Assise (Communauté de Saint-Louis) de procéder à une modification réglementaire au règlement #2009-08 afin de permettre l'hébergement résidentiel locatif dans la zone dans laquelle se situe le presbytère. Cette demande sera étudiée ultérieurement par le conseil municipal.

Remerciements et félicitations au personnel électoral, aux élus et à la population

Le conseil municipal souhaite remercier et féliciter le personnel électoral pour tout le travail effectué à l'occasion des élections municipales 2017 qui se sont très bien déroulées. Il souhaite aussi féliciter les élus qui forment le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres pour les quatre prochaines années et les remercier pour leur implication en politique municipale. Il souhaite enfin remercier les électeurs qui se sont déplacés lors de ces élections afin d'effectuer leur devoir de citoyen puisque le taux de participation a été de 68 %.

Remerciements à madame Ginette Claude et madame Céline Dufour

Le conseil municipal souhaite remercier madame Ginette Claude et madame Céline Dufour, conseillères sortantes, pour leur dévoué travail au sein du conseil municipal pendant les quatre dernières années.

#2017-11-428 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 19h57.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h12.

#2017-11-429 – Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la séance ordinaire du 13 novembre 2017, à 20h12.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, Dominic Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 décembre 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire